



Utilisation de patronymes

Par Fanny2402

Bonjour,

Je vous écris ici car je souhaiterais utiliser des noms de femmes célèbres pour nommer mes produits (bijoux féminins). Je pense à des femmes datant du XIIe siècle comme Aliénor d'Aquitaine, mais aussi à des artistes plus contemporaines, vivantes ou décédées. Cependant j'imagine que je ne peux pas utiliser leurs noms à mon bon vouloir... Y a-t-il un délai légal après leur décès ? Une tout autre réglementation ? Je ne veux utiliser que leurs noms, et rappeler brièvement leurs biographies.

Cordialement,
Fanny

Par ESP

Bonjour,

Selon l'article L.711-4 du Code de la propriété intellectuelle, je ne pense pas que cela soit possible.

Je vous invite à vous rapprocher des organismes spécialisés

[url=https://www.inpi.fr/fr]https://www.inpi.fr/[url]

[url=https://www.wipo.int/about-ip/fr/]https://www.wipo.int/about-ip/fr/[url]